

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « NEYHAILLY ET ASSOCIES CONSTRUCTION BTP
»

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE,
Lot 21, Ilot 20

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20 Mars 2023, et enregistrés au CEPICI le 24 Mars 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NEYHAILLY ET ASSOCIES
CONSTRUCTION BTP »

Objet : - TRAVAUX CONSTRUCTIONS BTP,
- LOTISSEMENT,
- COMMUNICATION AUDIOVISUELLE,
- MARKETING,
- GESTION, SUIVI ET EVALUATION DES PROJET ET PROGRAMMES,
- COMMUNICATION SOCIALE,

- DIVERS. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts

Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 21, Ilot 20

Dirigeant(s) M ROLLAINTH-NEYHAILLY SOSTHENE
TIBURCE BAUHET (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-02033 du 04/04/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°26796/GTCA/RC/2023 du 04/04/2023

